CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U11 - Prise en charge d'un site

Session 2006

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

Intervention sur site - Prise en charge d’un site

Session 2006 • Code sujet : **D1** • Durée : **3 h 15 min au total : épreuve écrite de 3 heures et épreuve orale de 15 minutes** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Prise en charge d’un site (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2006/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2006 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Prise en charge d’un site

L’étude s’appuie sur une situation, un thème, un dossier de travail et une documentation comprenant des textes réglementaires, des informations sur les établissements de types J et U ainsi que les plans de l’établissement. L’épreuve écrite porte particulièrement sur l’évaluation des risques, le choix et l’emplacement des matériels, et la connaissance des règlements applicables ; les propositions doivent ensuite être justifiées à l’oral.

Évaluation des risques

Question Écrit. Évaluer correctement les risques potentiels du site étudié à partir de la situation et des documents fournis.

À partir de la situation et des plans, relever les activités, les personnes présentes, les locaux, les accès et les cheminements. Pour chaque danger identifié, préciser les personnes exposées, les conséquences possibles et les protections existantes. Hiérarchiser ensuite les risques selon leur probabilité et leur gravité, puis signaler les mesures à renforcer. La conclusion doit s’appuyer sur les caractéristiques réelles du site, sans attribuer de risques qui ne sont pas étayés par les documents.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Hiérarchiser les risques du site selon leur probabilité, leur gravité et les personnes exposées.

Matériels et implantation

Question Écrit. Choisir des matériels pertinents et déterminer leurs lieux d’installation en fonction du site et des risques identifiés.

À relever	Décision à justifier	Report sur les plans
Risque et activité du local	Matériel adapté et conforme aux prescriptions	Emplacement précis et accessible
Accès et cheminements	Matériel utile à l’alerte, à la protection ou à l’intervention selon le besoin identifié	Ne pas gêner les circulations ni l’intervention
Organisation du site	Compatibilité avec les consignes et les équipements existants	Repérage clair pour les usagers et les intervenants

Pour chaque matériel retenu, relier le choix à un risque identifié et reporter son implantation sur le plan correspondant. Vérifier ensuite visibilité, accès et cohérence avec l’usage du local.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Associer chaque matériel à un risque identifié et préciser son emplacement sur les plans de l’établissement.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Réglementation

Question Écrit. Mobiliser les règlements en vigueur concernant le type d'installation inventoriée, en s'appuyant sur la documentation du dossier.

Déterminer d'abord le classement et les caractéristiques de l'établissement à partir du dossier et des plans. Pour la sécurité des ERP, mobiliser l'arrêté du 25 juin 1980, notamment les dispositions générales CO et MS, puis les prescriptions du dossier correspondant au type J ou U. Pour les mesures de sûreté, étudier la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 lorsque les dispositifs concernés sont proposés. Citer les règles qui justifient chaque choix.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appliquer les dispositions CO et MS, les règles du type J ou U et les textes de sûreté pertinents au site.

Justification des propositions

Question Oral. Justifier les propositions retenues devant le jury.

1. Présenter le site, son activité et les caractéristiques qui déterminent les règles applicables.
2. Expliquer les risques prioritaires en s'appuyant sur la situation et les plans.
3. Justifier chaque matériel proposé par le risque traité, son emplacement et la règle correspondante.
4. Conclure sur les contrôles nécessaires et répondre aux questions du jury.

L'épreuve orale dure 15 minutes. Distinguer clairement les constats issus des documents des mesures proposées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Défendre chaque proposition par un risque constaté, un emplacement pertinent et une règle applicable.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2006)

Bilan de l'épreuve : Le BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2006, propose l'épreuve E1.A « Prise en charge d'un site », repère D1, coefficient 4. Elle comprend trois heures d'écrit et quinze minutes d'oral. À partir d'une situation, d'une documentation réglementaire et de plans, le candidat évalue les risques, choisit les matériels et leurs emplacements, puis justifie ses propositions devant le jury.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'évaluation correcte des risques potentiels du site est un critère annoncé de l'épreuve écrite.
- La pertinence du matériel et de son lieu d'installation doit être appréciée en fonction du site.
- Les règlements à mobiliser dépendent du type d'installation inventoriée.
- La documentation annoncée comprend notamment des textes sur les types J et U et les plans de l'établissement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Fonder l'analyse des risques sur la situation et les documents du dossier, sans supposer des éléments non fournis.
- Relier chaque matériel proposé au besoin identifié et justifier son emplacement.
- Vérifier les règles applicables au type d'installation dans la documentation réglementaire.
- Préparer une justification claire des propositions pour l'oral de 15 minutes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'analyse des risques du site ?

Partez de la situation et des plans annoncés dans le dossier. Repérez les risques potentiels en tenant compte des caractéristiques du site, puis appuyez vos constats sur les informations réellement fournies.

Q : Comment choisir les matériels et leurs lieux d'installation ?

Reliez le choix du matériel aux risques repérés et aux caractéristiques du site. Justifiez aussi son emplacement en expliquant sa pertinence pour l'installation étudiée, sans avancer de matériel ou de règle non documentés.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et quel est son coefficient ?

L'épreuve écrite dure trois heures et l'épreuve orale quinze minutes, soit trois heures et quinze minutes au total. Le tableau de présentation indique un coefficient de 4.

Q : Quels critères sont particulièrement évalués ?

La présentation cite l'évaluation des risques potentiels, la pertinence des matériels et de leurs lieux d'installation, ainsi que la connaissance des règlements applicables. À l'oral, le candidat doit justifier ses propositions devant le jury.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2006/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2006 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.